



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 mai 2019  
Français  
Original : anglais

**Soixante-treizième session**  
Point 129 de l'ordre du jour  
**Santé mondiale et politique étrangère**

## **Suite donnée à la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [71/3](#) (2016) dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de soumettre aux États Membres un rapport sur l'application de la déclaration politique issue de sa réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens et sur les recommandations communiquées par le Groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens.

Le rapport met en lumière les progrès accomplis par les États Membres et les Organisations tripartites, à savoir l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé animale, dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, en se fondant sur le plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Il convient de s'atteler de toute urgence à fournir des services d'appui et à investir des fonds pour intensifier les interventions aux niveaux national, régional et mondial.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. État de la mise en œuvre de la déclaration politique . . . . .	3
A. Mise en œuvre des plans d'action nationaux . . . . .	3
B. Actions menées à l'échelle mondiale . . . . .	6
1. Campagnes de sensibilisation, évolution des comportements et formation . . . . .	7
2. Renforcer les connaissances et les données factuelles dans le cadre d'activités de surveillance . . . . .	9
3. Utilisation prudente et responsable des antimicrobiens . . . . .	12
4. Mesures de prévention et de contrôle des infections . . . . .	15
5. Renforcement des cadres réglementaires . . . . .	17
6. Ressources financières et arguments économiques en faveur d'investissements destinés à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens . . . . .	19
7. Consolidation des partenariats public-privé à l'appui de la recherche-développement . . . . .	21
C. Collaboration des Organisations tripartites en vue de remédier aux problèmes . . . . .	22
1. Collaboration et plan de travail des Organisations tripartites . . . . .	22
2. Cadre mondial de développement et de gestion . . . . .	23
III. Groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens . . . . .	24
A. Mandat et fonctionnement . . . . .	24
B. Résumé des recommandations du groupe de coordination . . . . .	24
IV. Conclusion et voie à suivre . . . . .	26
Annexe . . . . .	29

## I. Introduction

1. La résistance aux antimicrobiens menace la santé, les moyens de subsistance et la réalisation des objectifs de développement durable et ce, aux quatre coins du monde. Occasionnée par la consommation excessive ou inappropriée d'antibiotiques, d'antiviraux, d'antiparasitaires et d'antifongiques, la résistance à ces types de médicaments les rend de moins en moins efficaces et entraîne de lourdes conséquences pour la santé humaine et animale, et potentiellement pour la santé végétale. Elle a également une incidence négative sur les denrées alimentaires, l'environnement et l'économie mondiale.

2. Le présent rapport fait le point de l'application de la résolution 71/3 (2016), dans laquelle l'Assemblée générale a adopté la déclaration politique issue de sa réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens, et des recommandations du Groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens.

3. Le rapport passe en revue les mesures prises au niveau national, par les États, et au niveau mondial, par, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ci-après dénommées « les Organisations tripartites », ainsi que les activités menées par d'autres parties prenantes, en vue de mettre en œuvre le plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

## II. État de la mise en œuvre de la déclaration politique

### A. Mise en œuvre des plans d'action nationaux

4. Les pays se sont fondés sur les outils élaborés par les Organisations tripartites pour commencer à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux. Afin de mesurer les progrès accomplis à cet égard, les Organisations tripartites dirigent depuis 2016 un questionnaire d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens, que les pays doivent remplir tous les ans. Leurs réponses sont publiées dans une base de données disponible en libre accès<sup>1</sup>. Les données issues de l'autoévaluation doivent être interprétées avec prudence, étant donné que celles-ci sont potentiellement biaisées et que les normes nationales en matière de collecte de données diffèrent en fonction des pays, ce qui influe sur la qualité des données.

5. Tous les tableaux figurant dans le présent rapport ont été élaborés à partir des données fournies par 158 pays<sup>2</sup> (soit environ 92 % de la population mondiale), dans le cadre du questionnaire d'évaluation pour l'année 2018/19. Les données recueillies dans les questionnaires permettent d'affirmer que de plus en plus de pays se sont attachés à élaborer des plans d'action nationaux, notamment ceux à faible revenu, et illustrent les progrès accomplis dans la mise en place de groupes de travail multisectoriels opérant à l'échelle nationale. En mars 2019, 116 des 158 pays ayant répondu au questionnaire avaient élaboré des plans d'action nationaux (voir tableau 1), soit 79 pays de plus qu'en 2016/17.

<sup>1</sup> Voir <https://amrcountryprogress.org>.

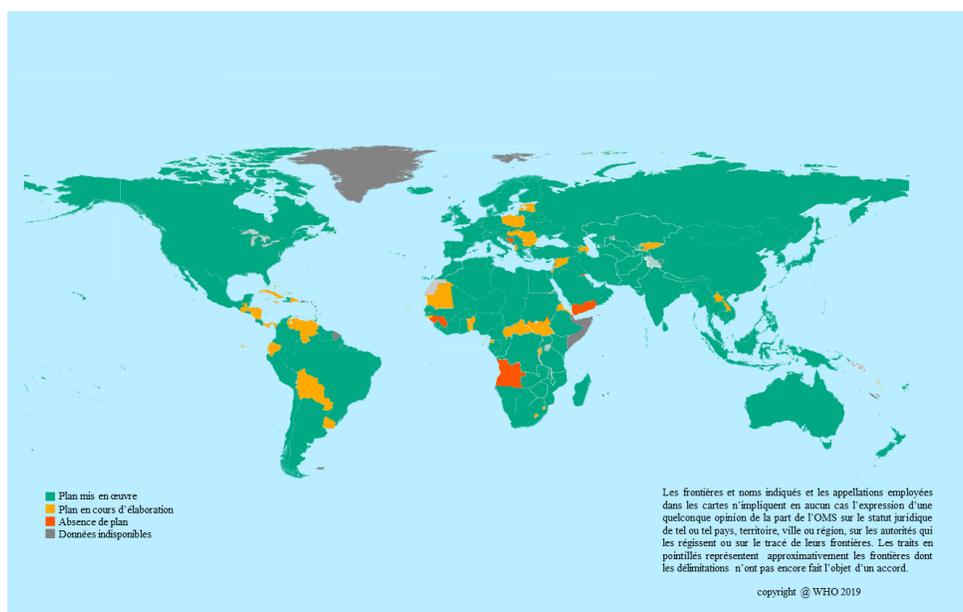
<sup>2</sup> Au total, 194 États membres de l'OMS ont reçu le questionnaire d'autoévaluation et 158 y ont répondu, comme indiqué en annexe au présent rapport. Les pays ayant répondu au questionnaire, qui sont classés par catégorie de revenu (classement de la Banque mondiale), sont donc des États membres de l'OMS.

Tableau 1  
**Élaboration de plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens (2018/19)**

Catégorie de revenu selon le classement de la Banque mondiale 2019 (nombre de pays ayant répondu au questionnaire dans chaque catégorie)	Pays dotés de plans d'action nationaux	
	Nombre	Pourcentage
Pays à revenu élevé (52)	42	81
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) (48)	32	67
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) (33)	25	76
Pays à faible revenu (25)	17	68
<b>Total (158)</b>	<b>116<sup>a</sup></b>	<b>73</b>

<sup>a</sup> Les bureaux régionaux de l'OMS ont indiqué que 129 États membres de l'OMS sur 194 ont établi des plans d'action nationaux (voir fig. I).

Figure I  
**Progrès accomplis par les pays dans l'élaboration de plans d'action nationaux**



Source : Données fournies par les bureaux régionaux de l'OMS et fondées sur le questionnaire d'autoévaluation nationale des Organisations tripartites sur la résistance aux antimicrobiens pour 2018/19.

Tableau 2  
**Mécanismes de coordination multisectorielle fondée sur le principe « Un monde, une santé » (2018/19)**

Catégorie de revenu selon le classement de la Banque mondiale 2019 (nombre total de pays ayant répondu au questionnaire dans chaque catégorie)	Pays ayant établi des groupes de travail multisectoriels	
	Nombre	Pourcentage
Pays à revenu élevé (52)	36	69
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) (48)	21	44
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) (33)	10	30
Pays à faible revenu (25)	7	28
<b>Total (158)</b>	<b>74</b>	<b>47</b>

6. Face à l'émergence de la résistance aux antimicrobiens au sein des différents secteurs et entre eux, notamment ceux de la santé humaine, animale (terrestre et aquatique) et végétale, de l'environnement, du commerce et de la finance, il apparaît nécessaire d'appliquer le principe « Un monde, une santé »<sup>3</sup>. Le tableau 2 montre qu'en dépit des premiers progrès réalisés dans l'élaboration des plans d'action nationaux, seuls 74 des 158 pays ayant répondu au questionnaire ont déclaré disposer de mécanismes de coordination multisectorielle fonctionnels (même s'ils n'étaient que 30 en 2016/17). Ces résultats montrent qu'il faut renforcer l'action multisectorielle.

7. Conscientes des disparités existantes, les Organisations tripartites aident actuellement leurs partenaires nationaux responsables des secteurs de la santé humaine, animale et végétale, de l'alimentation et de l'environnement à participer pleinement à la mise en œuvre de plans d'action nationaux axés sur le principe « Un monde, une santé », à l'aide des outils ciblés présentés ci-après :

a) L'OIE a établi un outil d'évaluation de la performance des services vétérinaires<sup>4</sup>, un mécanisme permettant d'évaluer les services vétérinaires à l'échelle nationale, de contribuer à la planification de ces services et de les appuyer en se fondant sur les normes internationales établies par l'OIE. En mai 2018, la dernière version de l'outil a été complétée par une nouvelle compétence essentielle dans la partie II-9, consacrée à la résistance aux antimicrobiens et à l'usage qui est fait de ces produits ;

b) Pour favoriser la mise en œuvre efficace des plans d'action nationaux au niveau des pays, l'OMS a diffusé des supports didactiques et des conseils sur l'application desdits plans, l'engagement multisectoriel et les questions de genre et d'équité<sup>5</sup> ;

c) La FAO pilote actuellement l'outil de gestion progressive, qui permet aux pays et aux différents secteurs de déterminer où et comment se perfectionner progressivement pour une utilisation optimale des antimicrobiens ;

<sup>3</sup> Voir <https://www.who.int/features/qa/one-health/fr/>.

<sup>4</sup> Voir <http://www.oie.int/fr/solidarite/processus-pvs/>.

<sup>5</sup> Voir les documents suivants de l'OMS (en anglais) : « Resource materials for in-country development and implementation of antimicrobial resistance national action plans », janvier 2019 ; « Turning plans into action for antimicrobial resistance (AMR) », Working paper 2.0: implementation and coordination, Genève, 2019 ; « Tackling antimicrobial resistance (AMR) together », Working paper 1.0: multisectoral coordination, Genève, 2018 ; « Tackling antimicrobial resistance (AMR) together », Working paper 1.0: enhancing the focus on gender and equity, Genève, 2018.

d) À l'issue d'une consultation de deux ans, les Organisations tripartites ont élaboré un cadre de suivi et d'évaluation<sup>6</sup> du plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, qui comprend une liste harmonisée d'indicateurs aux fins du suivi aux niveaux national et mondial ;

e) La FAO a élaboré une méthodologie pour évaluer les législations nationales relatives à la résistance aux antimicrobiens, notamment les législations visant à prévenir la contamination des aliments et de l'environnement<sup>7</sup>.

8. On trouvera ci-après quelques exemples d'appui au renforcement des capacités que les Organisations tripartites ont fourni aux pays :

a) La FAO a entrepris d'améliorer la participation des diverses parties prenantes (dans les secteurs de l'aquaculture, des plantes, des animaux) à l'élaboration de plans d'action nationaux dans plus de 40 pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)<sup>8</sup>, en renforçant les capacités techniques de ces derniers dans les domaines de la sensibilisation, de la surveillance, de la prévention et du contrôle des maladies, ainsi que des cadres réglementaires. Afin de répondre aux besoins des pays en matière de hiérarchisation des priorités et d'efficacité des ressources dans la conception et la mise en œuvre de plans d'action nationaux fondés sur le principe « Un monde, une santé » ; la FAO collabore avec les communautés locales d'agriculteurs, les vendeurs de produits médicaux et les travailleurs sanitaires pour identifier les risques et hiérarchiser les interventions, en vue d'améliorer la production alimentaire et les moyens de subsistance des agriculteurs ;

b) La formation relative aux produits vétérinaires dispensée à l'intention des agents nationaux de liaison de l'OIE dans le cadre de 52 séminaires régionaux et sous-régionaux est axée sur : la gestion des antimicrobiens et la qualité des médicaments vétérinaires (y compris les médicaments antiparasitaires et la résistance aux antimicrobiens) ; l'utilisation des antimicrobiens ; la traçabilité des antimicrobiens (notamment les médicaments falsifiés ou de qualité inférieure aux normes) ; l'harmonisation des systèmes d'enregistrement des médicaments vétérinaires à l'échelle régionale ; la mise en œuvre du programme de coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques applicables à l'enregistrement des médicaments vétérinaires ;

c) Afin de renforcer la coordination intersectorielle à l'échelle nationale en matière de résistance aux antimicrobiens, l'OMS et l'OIE ont entrepris d'organiser, en se fondant sur le principe « Un monde, une santé », des ateliers de rapprochement national sur le Règlement sanitaire international et sur l'outil d'évaluation de la performance des services vétérinaires.

## B. Actions menées à l'échelle mondiale

9. Les Organisations tripartites, en coopération avec leurs partenaires et les États, fournissent une assistance sous diverses formes et mène des activités conformément au plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, qui sont harmonisées avec celui-ci. Le suivi de cette assistance et de ces activités est assuré au

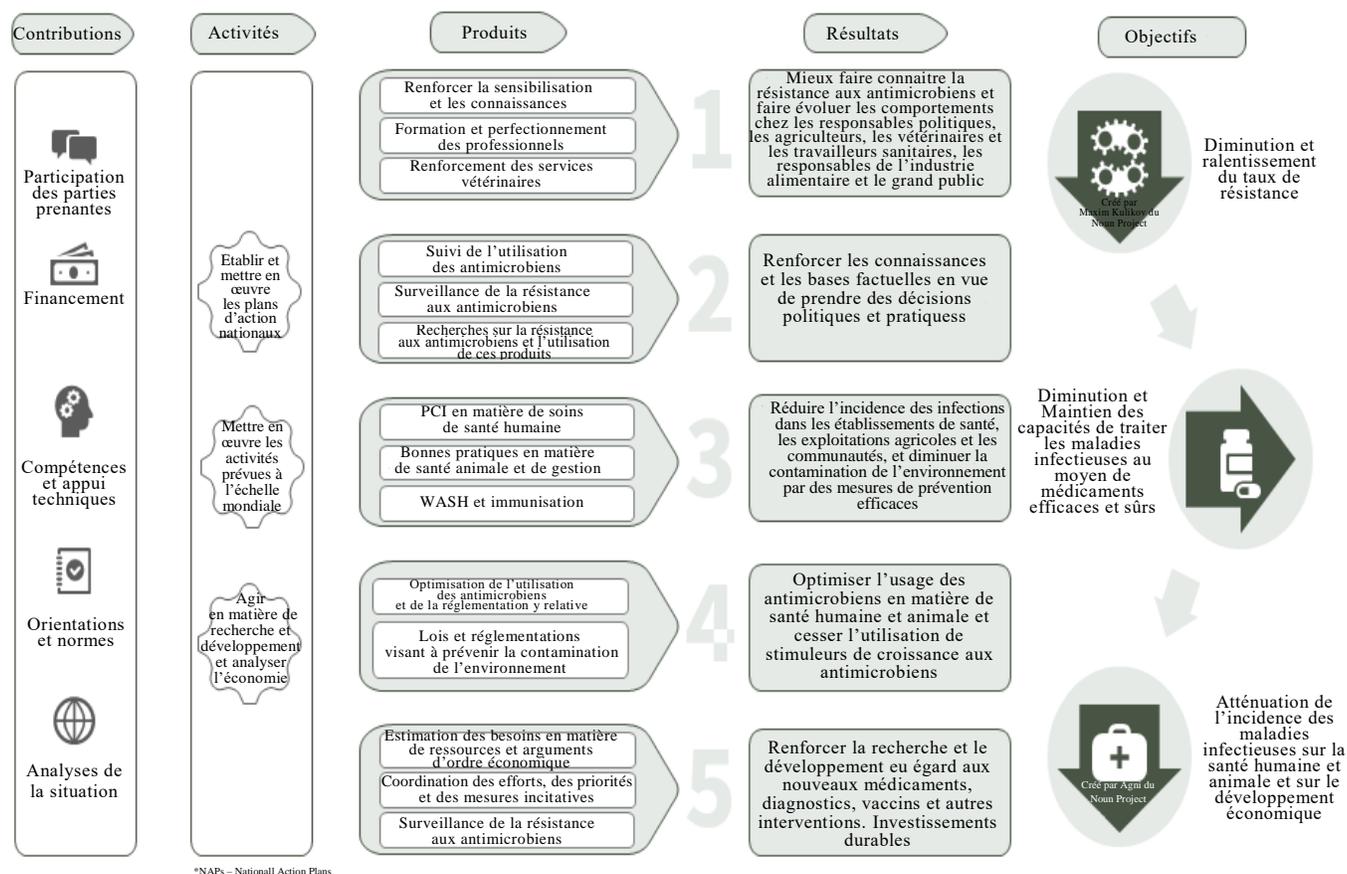
<sup>6</sup> <https://www.who.int/antimicrobial-resistance/global-action-plan/monitoring-evaluation/tripartite-framework/en/>.

<sup>7</sup> Voir la base de données FAOLEX, disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/faolex/fr/>.

<sup>8</sup> Voir : <http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/projects/completed/project-4/fr/> ;  
<http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/projects/ongoing/project-2/fr/> ;  
<http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/projects/ongoing/project-3/en/>.

moyen d'une chaîne de résultats (voir fig. II), établie dans le contexte du cadre de suivi et d'évaluation du plan d'action mondial.

Figure II  
Chaîne de résultats du plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens



Abréviations : PCI = prévention et contrôle des infections ; WASH = Eau, Assainissement et Hygiène pour tous.

## 1. Campagnes de sensibilisation, évolution des comportements et formation

10. Lancée par l'OMS en 2015, la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques s'est transformée en campagne mondiale dirigée par les Organisations tripartites. Au cours des deux dernières années, plus de 130 pays ont participé à plus de 500 manifestations organisées dans le monde entier. Les Organisations tripartites appuient en outre les pays au moyen de supports de communication multimédia disponibles dans plusieurs langues et diffusés sur une plateforme interactive<sup>9</sup>, notamment des ressources et des activités d'apprentissage sur l'utilisation responsable des antibiotiques. Des supports d'information et de communication par secteur ont été diffusés par la FAO, l'OIE et l'OMS, ainsi que sur la plateforme dirigée par les Organisations tripartites<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> Voir <http://oms-platform.onebigrobot.com/>.

<sup>10</sup> Voir la campagne de l'OIE intitulée « Nous comptons sur vous » (<https://oie-antimicrobial.com/>) et la plateforme commune de la FAO, de l'OIE et de l'OMS (<https://trello.com/b/tBoXeVae>).

Tableau 3.  
Campagnes de sensibilisation (2018/19)

Catégorie de revenu selon le classement de la Banque mondiale 2019 (nombre total de pays ayant répondu au questionnaire dans chaque catégorie)	Pays ayant mené des campagnes nationales ciblées	
	Nombre	Pourcentage
Pays à revenu élevé (52)	42	81
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) (48)	36	75
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) (33)	28	85
Pays à faible revenu (25)	18	72
<b>Total (158)</b>	<b>124</b>	<b>78</b>

11. Il ressort du tableau 3 que 124 des 158 pays ayant répondu au questionnaire ont mis en place des campagnes ciblées de sensibilisation sur la résistance aux antimicrobiens.

12. Intitulée « Nous comptons sur vous », la campagne de communication de l'OIE est la première campagne mondiale consacrée à la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de la santé animale. Encourageant avant tout la manipulation prudente des antibiotiques, la campagne a permis d'établir un ensemble d'outils à l'intention des services vétérinaires, des responsables politiques, des vétérinaires et étudiants vétérinaires, des éleveurs, de l'industrie pharmaceutique, des grossistes et des détaillants, et des fabricants d'aliments pour animaux. Cette campagne a permis de multiplier par deux le nombre de pays membres de l'OIE qui prévoient de diffuser des communications ciblées sur la résistance aux antimicrobiens, nombre qui s'est élevé à 79 en 2018.

13. Dans le cadre des activités destinées à échanger les meilleures pratiques avec les pays membres et à les aider à mettre en œuvre sa stratégie sur la résistance aux antimicrobiens et le plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, l'OIE a rassemblé 530 participants issus de 95 pays membres à l'occasion de la deuxième conférence mondiale de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'usage prudent des agents antimicrobiens chez les animaux, qui a eu lieu en 2018 à Marrakech (Maroc) sous le thème « Mettre les normes en pratique ».

14. Afin d'appuyer les activités de sensibilisation, l'OMS et la FAO ont lancé un programme intitulé « Smartphone for change », qui permet aux étudiants en soins de santé, en pharmacie et en médecine vétérinaire de participer activement à la promotion de l'utilisation responsable des antibiotiques.

15. Notant que les pays ont appelé à une intensification de l'échange de connaissances pour accélérer les progrès et renforcer les capacités, la FAO, l'OIE et l'OMS ont pris les mesures suivantes :

a) La FAO a lancé une série d'études de cas sur la résistance aux antimicrobiens<sup>11</sup> pour aider les pays à lutter contre ce type de résistance dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Elle établit actuellement un réseau mondial d'experts et un répertoire de ressources. Elle pilote en outre la mise en place d'une démarche holistique destinée à lutter contre la résistance aux antimicrobiens par le truchement de projets visant à faire évoluer les comportements en Afrique et en Asie ;

<sup>11</sup> Voir <http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/resources/publications-archive/case-studies-series/>.

b) Avec le concours de l'OMS et de la FAO, l'OIE<sup>12</sup> a dispensé une formation aux centres nationaux de liaison sur la communication des risques liés aux antimicrobiens et l'évolution des comportements, et établi des normes visant à appuyer la mise en œuvre des plans d'action nationaux dans les secteurs de la santé animale et de la protection sociale ; les professionnels de 136 pays membres de l'OIE ont ainsi été formés ;

c) L'OMS a mis au point un cadre de compétences<sup>13</sup> et un cours en ligne<sup>14</sup> d'éducation sanitaire, pouvant être dispensé avant ou en cours d'emploi, qui portent sur les connaissances et les compétences à acquérir, ainsi que sur les comportements à adopter pour permettre aux travailleurs sanitaires de faire face au problème de la résistance aux antimicrobiens.

## 2. Renforcer les connaissances et les données factuelles dans le cadre d'activités de surveillance

16. Dans le plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, il a été demandé à l'OMS de mettre en œuvre un programme mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans le domaine de la santé humaine et de collaborer avec la FAO et l'OIE pour appuyer la surveillance intégrée et l'établissement de rapports sur la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de la santé humaine, animale et végétale, et de l'environnement. On trouvera dans le tableau 4 des informations sur le nombre de pays ayant établi un système de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, tel qu'indiqué dans le questionnaire d'autoévaluation nationale pour 2018/19.

17. Lancé en 2015, le Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens de l'OMS fournit une approche harmonisée concernant la collecte, l'analyse et le partage de données recueillies par les pays sur la question, notamment celles ayant trait à certaines bactéries qui causent des infections courantes chez les êtres humains et pour lesquelles les options thérapeutiques sont limitées en raison de l'émergence de la résistance aux antimicrobiens. Le nombre de participants à ce système augmente chaque année.

Tableau 4  
Systèmes nationaux de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (2018/19)

Catégorie de revenu selon le classement de la Banque mondiale 2019 (nombre total de pays ayant répondu au questionnaire dans chaque catégorie)	Pays dotés d'un système de surveillance de la résistance aux antimicrobiens			
	chez les êtres humains		dans les denrées alimentaires (d'origine animale et végétale)	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Pays à revenu élevé (52)	44	85	39	75
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) (48)	33	69	24	50
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) (33)	16	49	14	42
Pays à faible revenu (25)	13	52	6	24
<b>Total (158)</b>	<b>106<sup>a</sup></b>	<b>67</b>	<b>83</b>	<b>53</b>

<sup>a</sup> Au total, 74 pays ont adhéré au Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens de l'OMS.

<sup>12</sup> OIE, « Building national capacities in risk communication and behaviour change », novembre 2018.

<sup>13</sup> OMS, « WHO competency framework for health workers' education and training on antimicrobial resistance », document publié sous la cote WHO/HIS/HWF/AMR/2018.1.

<sup>14</sup> Voir <https://openwho.org/courses/AMR-competency>.

18. Publié par l'OMS en janvier 2019, le deuxième rapport annuel du Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens<sup>15</sup> comporte des informations émanant de 68 pays (10 pays à faible revenu, 16 à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, 15 à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et 27 à revenu élevé), dont 67 ont fourni des informations sur leurs systèmes nationaux de surveillance et 48 des données sur la résistance aux antimicrobiens. Entre 2017 et 2018, le taux d'adhésion des pays au Système mondial a augmenté de 57 % et le nombre de pays ayant fourni des données sur la résistance aux antimicrobiens a quasiment doublé. Le nombre de sites de surveillance produisant des données à l'intention du Système mondial a été multiplié par huit et est passé de 729 à 6 015 et le nombre de patients suivis dans le cadre du Système de surveillance a été multiplié par trois, passant de 507 923 à 1 686 461.

19. En 2018, l'OMS a lancé le volet Notification d'une résistance naissante aux antimicrobiens, qui relève du Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, en vue d'améliorer les capacités des programmes nationaux de surveillance en matière de détection, d'alerte rapide et d'évaluation des risques. Dans le cadre du Système mondial, l'OMS s'emploie à promouvoir le séquençage de l'ensemble du génome et la mise en place d'outils de diagnostic rapide pour éclairer l'élaboration de politiques. En outre, elle fournit une assistance technique destinée à faciliter la mise en place d'une surveillance de l'environnement et à mieux comprendre les risques et l'incidence des déchets provenant des installations de production d'antimicrobiens. Un protocole mondial de surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens chez l'homme, dans la chaîne alimentaire et dans l'environnement est en cours de finalisation. Il s'agit du projet Ec BLSE qui, étendu sur trois cycles, utilise comme indicateur la bactérie *Escherichia coli* producteur de bêta-lactamases à spectre étendu.

20. En 2015, lors de sa quatre-vingt-troisième Session générale, l'Assemblée mondiale des délégués de l'OIE a adopté à l'unanimité la résolution n° 26 dans laquelle elle a formellement chargé l'organisation de recueillir, chaque année, des données<sup>16</sup> sur l'utilisation à l'échelle mondiale d'antimicrobiens chez les animaux ; 130 pays membres ont fourni des données la première année, nombre qui est passé à 155 en 2017<sup>17</sup>. Sur ces 155 pays, 118 (76 %) ont fourni des données quantitatives pour une ou plusieurs années entre 2015 et 2017. Dans son troisième rapport annuel sur la question, publié en 2019, l'OIE fournit des informations sur l'utilisation mondiale des antimicrobiens ajustées en fonction de la biomasse animale pour l'année 2015 et présente des analyses mondiale et régionale pour la période allant de 2015 à 2017. D'après les données que 91 pays membres ont communiquées à l'OIE pour l'année 2015, l'estimation mondiale du taux d'antimicrobiens utilisés chez les animaux variait entre 168,75 mg/kg et 172 mg/kg. On estime que ces chiffres sont fondés sur 71 % de la biomasse mondiale.

21. Les mesures de surveillance ont donné lieu à des activités visant à promouvoir la collaboration pour lutter contre la résistance en cas de tuberculose, de VIH/sida, de paludisme, de maladies tropicales négligées<sup>18</sup> et d'infections sexuellement

<sup>15</sup> OMS, « Global Antimicrobial Resistance Surveillance System (GLASS) Report : Early Implementation 2017-2018 », (Genève, 2018).

<sup>16</sup> Une base de données mondiale a été créée conformément au chapitre 6.9 du Code sanitaire pour les animaux terrestres et au chapitre 6.3 du Code sanitaire pour les animaux aquatiques (suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisées et détermination des profils d'utilisation, respectivement).

<sup>17</sup> OIE, *OIE Annual Report on Antimicrobial Agents Intended for Use in Animals : Better Understanding of the Global Situation – Third Report* (Paris, 2018).

<sup>18</sup> Voir par exemple, le rapport de l'OMS intitulé : *Tuberculosis, HIV, Malaria and Neglected Tropical Diseases : Strengthening Collaboration to Prevent and Manage Antimicrobial Resistance*.

transmissibles. On trouvera ci-après des exemples de mesures prises par l'OMS sur la question :

a) D'après son Rapport de 2018 sur la lutte contre la tuberculose dans le monde, l'OMS estimait qu'en 2017, 558 000 personnes avaient contracté une tuberculose résistante à la rifampicine, médicament de première ligne le plus efficace, et 82 % d'entre elles étaient atteintes d'une tuberculose multirésistante. Ainsi, a-t-elle publié en 2018 des recommandations actualisées pour le traitement de la tuberculose résistante à la rifampicine et de la tuberculose multirésistante<sup>19</sup> ;

b) Dans son rapport de 2017 sur la pharmacorésistance du VIH, l'OMS a indiqué que la résistance du VIH aux médicaments en phase de pré-traitement, détectée chez les personnes qui commencent une thérapie antirétrovirale, continuait d'augmenter dans plusieurs pays. Elle a mis au point un Plan d'action mondial contre la résistance du VIH aux médicaments (2017-2021)<sup>20</sup> et publié de nouvelles directives en matière de traitement<sup>21</sup> ;

c) L'Assemblée mondiale de la Santé a adopté la Stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme (2016-2030), qui préconise le suivi de l'efficacité des médicaments antipaludiques, de sorte que les traitements les plus appropriés soient sélectionnés et fassent l'objet de politiques nationales ;

d) La résistance des infections sexuellement transmissibles aux antibiotiques ayant augmenté rapidement et les options thérapeutiques de dernière ligne, en particulier pour la blennorragie, étant de moins en moins efficaces, l'OMS a publié de nouvelles directives sur le traitement des infections sexuellement transmissibles<sup>22</sup>.

22. La FAO a mis au point un outil d'évaluation de la surveillance nationale de l'antibiorésistance et des compétences des laboratoires. Entre 2016 et 2018, 19 pays ont accueilli des missions d'évaluation fondées sur les normes de l'OIE en matière de santé animale terrestre et aquatique. La FAO a entrepris de constituer une communauté d'évaluateurs au niveau des pays, qui serviront de ressources techniques, en vue d'améliorer la surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement.

23. Au niveau mondial, les Organisations tripartites collaborent avec plus de 30 établissements d'enseignement et de recherche de premier plan, qui font office de centres de référence pour la résistance aux antimicrobiens, contribuent à la surveillance et veillent à la bonne qualité des antimicrobiens. La FAO a organisé des réunions d'experts en collaboration avec l'OMS et l'OIE pour examiner les domaines d'action prioritaires en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens, notamment le rôle de l'environnement, des biocides et de l'utilisation qui en est faite dans la production alimentaire et les aliments d'origine végétale. Les rapports de synthèse établis à l'issue de ces réunions sont disponibles en libre accès<sup>23</sup>.

24. Conscientes de la nécessité d'établir un lien entre les initiatives aux fins de la collecte de données sur la surveillance aux antimicrobiens dans différents secteurs, l'les Organisations tripartites œuvrent à la mise en place d'un système de surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens, en commençant par la création d'une

<sup>19</sup> OMS, *WHO Consolidated Guidelines on Drug-resistant Tuberculosis Treatment* (Genève, 2019).

<sup>20</sup> OMS, *Global Action Plan on HIV Drug Resistance 2017-2021* (Genève, 2017).

<sup>21</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/hiv/pub/guidelines/ARV2018update/en/>.

<sup>22</sup> Voir <https://www.who.int/fr/news-room/detail/30-08-2016-growing-antibiotic-resistance-forces-updates-to-recommended-treatment-for-sexually-transmitted-infections>.

<sup>23</sup> Voir <http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/news-and-events/news/news-details/en/c/1144999>.

plateforme visant à établir ledit lien et à créer une méthodologie standard de partage des données.

25. Pour aider les pays membres à surveiller les quantités et les profils d'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux, l'OIE et la FAO ont contribué à la création d'un état des lieux des chaînes d'approvisionnement d'antimicrobiens en Asie du Sud-Est. Cet exercice a permis de renforcer la collaboration entre les centres nationaux de liaison de l'OIE chargés des produits vétérinaires et les parties prenantes sur la collecte des données et d'identifier les lacunes existantes en matière de cadres législatifs.

26. Afin de mieux comprendre les risques de résistance aux antimicrobiens dans le domaine de l'aquaculture – et la disponibilité des données en la matière – la FAO a mené une étude préliminaire<sup>24</sup> en novembre 2018, en s'appuyant sur un large éventail de compétences internationales.

### 3. Utilisation prudente et responsable des antimicrobiens

27. Dans sa Liste modèle des médicaments essentiels<sup>25</sup> de 2017, l'OMS a établi un cadre, dit « accès-précaution-dernier recours »<sup>26</sup>, visant à favoriser l'utilisation optimale des antibiotiques en médecine humaine et à réduire la résistance. Trois catégories d'antibiotiques y sont définies :

a) Les antibiotiques auxquels l'accès est indispensable correspondent aux antibiotiques de premier et deuxième choix pour le traitement de la plupart des infections bactériennes et des syndromes ; ils doivent être de qualité certifiée et disponibles en permanence à un prix abordable ;

b) Les antibiotiques à utiliser avec précaution comprennent les agents antibiotiques classés comme d'importance critique et de priorité majeure, conformément à la Liste des antibiotiques d'importance critique pour la médecine humaine de l'OMS ; ils sont recommandés comme traitement contre un nombre limité d'infections.

c) Les antibiotiques à utiliser en dernier recours sont prescrits dans les cas où tous les autres types d'antibiotiques se sont révélés inefficaces ou lorsque la maladie est causée par des agents pathogènes résistants, qui sont uniquement sensibles à ce type d'antibiotiques.

28. Selon l'OMS, ce nouveau cadre permettra de réduire l'utilisation des antibiotiques auxquels l'accès est indispensable et de ceux à utiliser avec précaution. Il faudra toutefois rendre les antibiotiques de la première catégorie plus accessibles, étant donné que dans de nombreux pays, la population n'a pas encore accès à des antibiotiques sûrs, efficaces, abordables et de qualité. Lors de leur enregistrement, tous les nouveaux antibiotiques seront classés dans l'une des trois catégories, de manière à en faciliter la gestion et à mettre au jour les lacunes en matière de recherche. L'OMS fournit un appui technique aux pays aux fins de la mise en place et du renforcement des programmes de gestion des antimicrobiens. La mise au point d'un ensemble d'outils visant à appuyer l'exécution de ces programmes dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (tranche inférieure) est en train d'être achevée.

<sup>24</sup> Voir <http://www.fao.org/fishery/nems/41098/ar>.

<sup>25</sup> Voir <https://www.who.int/medicines/publications/essentialmedicines/fr/>.

<sup>26</sup> Voir <https://www.who.int/fr/news-room/detail/06-06-2017-who-updates-essential-medicines-list-with-new-advice-on-use-of-antibiotics-and-adds-medicines-for-hepatitis-c-hiv-tuberculosis-and-cancer>.

29. Pour aider à gérer les risques liés à une résistance aux antimicrobiens résultant d'une utilisation non humaine, l'OMS met à jour tous les deux ans sa liste des antibiotiques d'importance critique pour la médecine humaine<sup>27</sup> et ses lignes directrices pour l'utilisation chez les animaux de rente destinés à l'alimentation humaine des antimicrobiens importants pour la médecine humaine<sup>28</sup>.

Tableau 5  
**Systèmes nationaux de surveillance de la consommation et de l'utilisation des antimicrobiens (2018/19)**

Catégorie de revenu selon le classement de la Banque mondiale 2019 (nombre de pays ayant répondu au questionnaire dans chaque catégorie)	Pays dotés d'un système national de surveillance			
	de la consommation et de l'utilisation des antimicrobiens dans le domaine de la santé humaine		de la vente et de l'utilisation des antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Pays à revenu élevé (52)	41	79	42	81
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) (48)	24	50	22	46
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) (33)	11	33	14	42
Pays à faible revenu (25)	3	12	3	12
<b>Total (158)</b>	<b>79</b>	<b>50</b>	<b>81</b>	<b>51</b>

30. Comme il ressort du tableau 5, des progrès restent à faire pour surveiller la consommation et l'utilisation des antimicrobiens dans le domaine de la santé humaine. Depuis 2016, l'OMS fournit un appui technique en vue de renforcer les capacités de surveillance de la consommation d'antimicrobiens dans plus de 70 pays. En 2018, pour surveiller la consommation d'antibiotiques chez l'homme, elle a publié son premier rapport sur la surveillance de la consommation d'antibiotiques en se fondant sur des données provenant de 65 pays. Ces données ont montré qu'il existait de grandes différences entre les régions mais aussi à l'intérieur des régions, tant au niveau du choix des antibiotiques consommés que de leur quantité, la consommation globale variant de 4,4 à 64,4 doses thérapeutiques quotidiennes pour 1 000 habitants. Pour compléter ces données, l'OMS a mis au point un nouvel outil permettant de mener des enquêtes sur la prévalence ponctuelle de l'utilisation des antibiotiques dans les hôpitaux.

31. Les normes mondiales de l'OIE relatives à l'utilisation prudente des antimicrobiens figurent dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques. Ces normes, qui sont reconnues par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sont axées sur : a) l'harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi des antimicrobiens ; b) le suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires et la détermination des profils d'utilisation ; c) l'usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire ; d) l'analyse des risques de résistance aux agents antimicrobiens résultant de leur utilisation chez les animaux. En 2018, à sa quatre-vingt-sixième Session générale, l'Assemblée mondiale des délégués de l'OIE a adopté de nouvelles définitions<sup>29</sup> des termes « usage médical vétérinaire des agents antimicrobiens » (y compris des termes

<sup>27</sup> Voir [www.who.int/foodsafety/areas\\_work/antimicrobial-resistance/cia/en](http://www.who.int/foodsafety/areas_work/antimicrobial-resistance/cia/en).

<sup>28</sup> Voir [www.who.int/foodsafety/areas\\_work/antimicrobial-resistance/cia\\_guidelines/en](http://www.who.int/foodsafety/areas_work/antimicrobial-resistance/cia_guidelines/en).

<sup>29</sup> <http://www.oie.int/fr/pour-les-medias/communiqués-de-presse/detail/article/oie-general-session-three-new-steps-in-the-fight-against-antimicrobial-resistance/>.

« traiter », « contrôler » et « prévenir »), « usage non médical vétérinaire d'agents antimicrobiens » et « promotion de croissance ».

32. Dans son troisième rapport annuel sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux, l'OIE indique que 110 pays membres fournissant des données (71 %) n'utilisaient pas d'agents antimicrobiens pour promouvoir la croissance des animaux en 2017, qu'ils soient ou non dotés d'une législation en la matière. Les 45 autres pays membres (29 %) ont déclaré utiliser des antimicrobiens à ces fins. Parmi ces pays, 18 (40 %) étaient dotés d'un cadre réglementaire énumérant les antimicrobiens dont l'utilisation comme promoteurs de croissance était autorisée ou bien interdite. L'absence de cadres réglementaires nationaux, le manque d'outils d'analyse de données et le manque de ressources humaines et financières ont été autant d'obstacles à la communication de données quantitatives.

33. En 2018, les pays membres de l'OIE ont approuvé les mises à jour du Code sanitaire pour les animaux terrestres et de la liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, qui visent à garantir une utilisation prudente et responsable des antimicrobiens. Ces mises à jour contiennent de nouvelles recommandations dans lesquelles l'OIE souligne que les classes d'agents antimicrobiens appartenant à la catégorie des antimicrobiens d'importance critique hautement prioritaires de l'OMS devraient constituer des priorités absolues pour les pays cherchant à arrêter progressivement d'utiliser les agents antimicrobiens comme promoteurs de croissance. Dans cette liste actualisée, l'OIE indique que les céphalosporines de troisième et quatrième générations, les fluoroquinolones et la colistine : a) ne doivent pas être utilisées comme traitement préventif dans l'alimentation ou l'abreuvement des animaux ou en l'absence de signes cliniques ; b) ne doivent pas être utilisées comme traitement de première intention, sauf si des résultats de tests bactériologiques le justifient ; c) ne doivent être utilisées hors autorisation de mise sur le marché ou de manière différente du résumé des caractéristiques du produit qu'en cas de dernier recours ; d) devraient être interdites d'urgence en tant que promoteurs de croissance.

34. Les Organisations tripartites fournissent des orientations scientifiques à la Commission du Codex Alimentarius en contribuant à la révision et à l'élaboration des normes et textes apparentés du Codex Alimentarius, le but étant de réduire la résistance aux antimicrobiens dans la chaîne alimentaire. La FAO accueille le secrétariat du Codex Alimentarius, et l'OMS et la FAO fournissent des conseils scientifiques indépendants à la Commission.

35. La FAO s'emploie dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire<sup>30</sup> à analyser les pratiques des parties prenantes et à mettre en œuvre des interventions qui préconisent l'utilisation responsable des antimicrobiens et de meilleures pratiques de production. Une étude technique sur les stratégies d'alimentation animale visant à réduire l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage sera publiée en 2019.

36. Des directives<sup>31</sup> relatives à une utilisation prudente des antimicrobiens pour le traitement de la volaille et des porcins sont en cours d'élaboration. La FAO met également au point à l'intention des populations locales des directives sur la résistance aux antimicrobiens, conformément aux normes de l'OIE pour l'aquaculture et la pêche. Une publication sur la gestion responsable des maladies bactériennes en aquaculture est en préparation, de même que des brochures sur la biosécurité pour les espèces aquacoles qui sont importantes pour la sécurité alimentaire en particulier dans

---

<sup>30</sup> <http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/projects/ongoing/project-2/fr>.  
<http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/projects/ongoing/project-5/fr>.  
<http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/projects/ongoing/project-3/fr>.

<sup>31</sup> <http://www.fao.org/europe/news/detail-news/fr/c/1095497/>.

les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, comme la carpe, le tilapia et la crevette.

37. La FAO, en partenariat avec l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie (Italie), exécute un projet visant à collecter des données sur la santé des abeilles et l'utilisation des antimicrobiens ; les résultats d'une enquête mondiale effectuée à ce sujet seront mis en avant à l'occasion de la Journée mondiale des abeilles.

#### 4. Mesures de prévention et de contrôle des infections

38. En 2016, l'OMS a publié de nouvelles recommandations sur les éléments essentiels que doivent inclure les programmes efficaces de prévention et de contrôle des infections, ainsi que des directives mondiales sur la prévention de l'infection du site opératoire, assorties de recommandations visant à améliorer l'utilisation des antibiotiques dans les services de chirurgie. En 2017, elle a publié des directives techniques sur la prévention et le contrôle des menaces émergentes dans les établissements sanitaires, telles que les entérobactéries résistantes aux carbapénèmes, les *Acinetobacter baumannii* et les *Pseudomonas aeruginosa*<sup>32</sup>. Un chapitre dédié à l'antibioprophylaxie chirurgicale a été ajoutée lors de la mise à jour de la Liste modèle des médicaments essentiels réalisée en 2019. S'appuyant sur des données probantes et des exemples de pays, l'OMS a mis au point une série d'outils et de ressources, lui permettant d'aider plus de 40 pays à mettre en œuvre des mesures efficaces de prévention et de contrôle des infections. Le tableau 6 fournit des données sur les pays mettant en œuvre de tels programmes.

Tableau 6

#### Programmes nationaux de prévention et de contrôle des infections (2018/19)

Catégorie de revenu selon le classement de la Banque mondiale 2019 (nombre de pays ayant répondu au questionnaire dans chaque catégorie)	Pays dotés de programmes nationaux de prévention et de contrôle des infections pour les soins de santé humaine	
	Nombre	Pourcentage
Pays à revenu élevé (52)	40	77
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) (48)	25	52
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) (33)	21	64
Pays à faible revenu (25)	11	44
<b>Total (158)</b>	<b>97</b>	<b>61</b>

39. L'OMS préconise l'utilisation accrue des vaccins afin de prévenir les infections évitables et réduire ainsi la prescription d'antibiotiques. Accroître l'utilisation des vaccins existants réduira le nombre d'infections causées par des agents pathogènes qui sont généralement traités avec des antibiotiques, comme le *Streptococcus pneumoniae*, responsable de la majorité des pneumonies contractées hors des

<sup>32</sup> OMS, Lignes directrices sur les principales composantes des programmes de prévention et de contrôle des infections au niveau national et au niveau des établissements de soins de courte durée (Genève, 2017) ; OMS, *Global Guidelines for the Prevention of Surgical Site Infection* (Lignes directrices mondiales pour la prévention des infections sur le site opératoire) (Genève, 2018) ; OMS, *Guidelines for the Prevention and Control of Carbapenem-resistant Enterobacteriaceae, Acinetobacter Baumannii and Pseudomonas Aeruginosa in Health Care Facilities* (Lignes directrices pour la prévention et le contrôle des entérobactéries résistantes aux carbapénèmes, des *Acinetobacter baumannii* et des *Pseudomonas aeruginosa* dans les établissements de soins (Genève, 2017).

hôpitaux, et les infections virales dues à une utilisation inappropriée des antibiotiques, comme la grippe.

Tableau 7

**Bonnes pratiques en matière de santé, de gestion et d'hygiène dans la production animale (terrestre et aquatique) (2018/19)**

Catégorie de revenu selon le classement de la Banque mondiale – 2019 (nombre de pays ayant répondu au questionnaire dans chaque catégorie)	Pays dotés de bonnes pratiques en matière de santé, de gestion et d'hygiène dans l'élevage	
	Nombre	Pourcentage
Pays à revenu élevé (52)	25	48
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) (48)	11	23
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) (33)	8	24
Pays à faible revenu (25)	2	8
<b>Total (158)</b>	<b>46</b>	<b>29</b>

40. Comme le montre le tableau 7, il y a des déficiences en termes de pratiques d'élevage. Les autorités compétentes des pays membres de l'OIE importateurs et exportateurs d'animaux doivent utiliser les mesures sanitaires prévues dans les codes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres et aquatiques, pour détecter rapidement, signaler et contrôler les agents pathogènes affectant les animaux, et prévenir leur dissémination à la faveur du commerce international d'animaux et de produits issus des animaux, tout en évitant l'instauration d'entraves sanitaires au commerce non justifiées. Ces codes renferment des normes portant sur le bien-être des animaux et l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux. En 2005, l'OIE a mis au point le système mondial d'information sur la santé animale<sup>33</sup>, qui doit servir d'outil mondial d'appui à la lutte contre les maladies animales transfrontières, notamment les zoonoses, en garantissant l'accès aux données relatives à la santé animale.

41. L'OIE a créé deux groupes ad hoc chargés d'élaborer des listes prioritaires de maladies animales pour lesquelles l'utilisation de vaccins pourrait réduire l'usage des antimicrobiens. L'objectif de ces groupes était de sensibiliser le public au potentiel des vaccins, qui peuvent servir d'alternatives aux antimicrobiens pour lutter contre les maladies animales, et d'orienter la recherche sur la mise au point de vaccins. Les deux groupes<sup>34</sup> se sont penchés sur les besoins de vaccins chez les porcs, la volaille et les poissons, les bovins, les ovins et les caprins d'élevage. Dans le cadre d'un nouveau partenariat dénommé « InnoVet-AMR » d'une valeur de 27,9 millions de dollars canadiens dont le but est de financer de nouvelles recherches sur des solutions vétérinaires novatrices face à la résistance aux antimicrobiens, le Centre de recherches pour le développement international du Canada et le Ministère de la santé et des services sociaux du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord envisagent d'accorder la priorité, lors de l'allocation des fonds de recherche, aux maladies qui ont été identifiées.

42. La FAO a lancé des campagnes mondiales de sensibilisation visant à promouvoir la prévention des maladies au niveau des exploitations agricoles, notamment les bonnes pratiques d'élevage d'animaux terrestres et aquatiques, ainsi que des conseils

<sup>33</sup> <http://www.oie.int/fr/sante-animale-dans-le-monde/le-systeme-mondial-dinformation-sanitaire/systeme-mondial-dinformation-sanitaire/>.

<sup>34</sup> <http://www.oie.int/fr/normes/commissions-specialisees-et-groupes-de-travail-ad-hoc/rapports-des-groupes-ad-hoc/>.

sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires<sup>35</sup>.

43. Le lien entre l'eau, l'assainissement et l'hygiène et la résistance aux antimicrobiens est souligné dans la Stratégie de l'OMS sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène 2018-2025. Un accès adéquat à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et l'utilisation sans danger des excréments dans la production alimentaire sont essentiels à la prévention des infections. L'OMS fournit un appui technique visant à renforcer les volets environnementaux des plans d'action nationaux, notamment un appui au suivi et à l'amélioration de la disponibilité des services de base en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de santé, au traitement des eaux usées, à la gestion des déchets d'activités sanitaires et à la surveillance.

44. L'élimination des antibiotiques et le rejet dans l'environnement de médicaments antimicrobiens, de contaminants connexes et de bactéries résistantes constituent un risque inconnu. Pour approfondir les connaissances mondiales sur les possibles incidences de la résistance aux antimicrobiens sur l'environnement, la FAO et l'Agence internationale de l'énergie atomique mettent conjointement au point une boîte à outils analytique isotopique fournissant des informations sur les mouvements des antibiotiques dans le sol et l'eau.

45. La Convention internationale pour la protection des végétaux joue un rôle important dans la prévention de la propagation des organismes nuisibles dans les végétaux et les produits végétaux et dans la promotion de leur contrôle. La réduction des nuisibles réduit le besoin de recourir à des pesticides, dont certains sont des antimicrobiens. Pour aider les pays à prévenir la propagation des nuisibles, la Commission des mesures phytosanitaires a adopté les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires. En alignant leurs mesures nationales sur ces normes internationales, les pays peuvent prévenir l'introduction d'organismes nuisibles et réduire les besoins en pesticides pouvant entraîner une résistance aux antimicrobiens.

46. De nouvelles données indiquent que les antimicrobiens présents dans l'environnement menacent la santé humaine et animale. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a souligné ce problème dans son rapport intitulé « Frontières 2017 : questions émergentes d'ordre environnemental ».

## 5. Renforcement des cadres réglementaires

47. Dans le plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, l'Assemblée mondiale de la Santé a invité les États membres de l'OMS à mettre en place une réglementation et une gouvernance applicables en matière d'autorisation, de distribution, d'utilisation et d'assurance qualité des médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale, notamment un cadre réglementaire visant à préserver les nouveaux antibiotiques, et à prendre des mesures sur l'usage d'agents antimicrobiens dans l'élevage des animaux terrestres et aquatiques et dans l'agriculture.

48. Le Programme d'appui pour la législation vétérinaire de l'OIE<sup>36</sup> et le Service droit et développement de la FAO collaborent pour renforcer le cadre réglementaire sur la résistance aux antimicrobiens. Sur les 135 pays membres de l'OIE évalués

<sup>35</sup> [www.fao.org/antimicrobial-resistance/key-sectors/animal-health/fr](http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/key-sectors/animal-health/fr) ; [www.fao.org/antimicrobial-resistance/key-sectors/fishery-and-aquaculture/fr/](http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/key-sectors/fishery-and-aquaculture/fr/) ; [www.fao.org/antimicrobial-resistance/key-sectors/animal-feeding/fr/](http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/key-sectors/animal-feeding/fr/) ; <http://www.fao.org/food/food-safety-quality/home-page/fr/>.

<sup>36</sup> Créé en 2008, le Programme d'appui pour la législation vétérinaire aide les pays membres à voir dans quelle mesure ils ont besoin d'une législation vétérinaire moderne et complète et à y apporter une solution ; il s'agit d'une des composantes du processus d'évaluation de la performance des services vétérinaires.

jusqu'en novembre 2018 dans le cadre du processus d'évaluation de la performance des services vétérinaires, peu sont dotés de lois visant à assurer l'importation, la fabrication, la distribution et l'utilisation adéquates des médicaments vétérinaires, notamment des agents antimicrobiens, ou de programmes permettant de veiller au respect de ces lois. L'examen de 61 rapports sur l'identification de la législation vétérinaire dans différents pays a révélé que, dans 23 de ces rapports, des faiblesses avaient été identifiées dans l'utilisation des antibiotiques.

Tableau 8  
Politiques et réglementations sur l'usage des antimicrobiens (2018/19)

Catégorie de revenu selon le classement de la Banque mondiale 2019 (nombre de pays ayant répondu au questionnaire dans chaque catégorie)	Pays dotés de lois ou de réglementations sur la prescription et la vente d'antimicrobiens				Pays dont les lois ou réglementations interdisent l'usage d'antibiotiques pour promouvoir la croissance en l'absence d'analyse des risques	
	À usage humain		À usage animal		À usage animal	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Pays à revenu élevé (52)	51	98	45	87	43	83
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) (48)	43	90	31	65	19	40
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) (33)	29	88	17	51	19	58
Pays à faible revenu (25)	18	72	13	52	6	24
<b>Total (158)</b>	<b>141</b>	<b>89</b>	<b>106</b>	<b>68</b>	<b>87<sup>a</sup></b>	<b>55</b>

<sup>a</sup> D'autres données issues de la base de données mondiale de l'OIE sur les agents antimicrobiens destinés à une utilisation chez les animaux indiquent un total de 110 pays.

49. Dans l'enquête d'autoévaluation des pays effectuée par les Organisations tripartites, la plupart des pays ont indiqué qu'ils disposaient de réglementations applicables à l'usage des antimicrobiens chez l'homme et les animaux (voir tableau 8). Toutefois, on peut encore faire davantage pour renforcer les cadres réglementaires existants et leur application en vue de lutter contre la résistance aux antimicrobiens.

50. Le Service droit et développement de la FAO a conçu une méthodologie servant à évaluer les législations nationales relatives à la résistance aux antimicrobiens, notamment les cadres réglementaires pour les antimicrobiens, les lois visant à prévenir la contamination des aliments et de l'environnement par les antimicrobiens et les lois relatives à l'amélioration de la santé des animaux et des végétaux afin de réduire au maximum le besoin de recourir aux antimicrobiens. Cette méthodologie tient compte des législations relatives à la médecine vétérinaire, à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments destinés aux animaux, à l'environnement, à la santé animale et végétale, aux pesticides, à l'eau et aux déchets, une attention particulière étant accordée aux lois relatives au rejet de résidus antimicrobiens (notamment les déchets issus d'animaux traités) dans l'environnement. L'OIE a participé à cette initiative dans le cadre de son programme d'appui à la législation vétérinaire. Les recherches effectuées lors de l'élaboration de cette méthodologie sont utilisées pour appuyer l'analyse juridique comparative et le renforcement des capacités à l'échelle mondiale.

51. La FAO s'emploie à identifier les législations et politiques nationales pertinentes en matière de résistance aux antimicrobiens en se fondant sur sa base de données complète regroupant les lois, réglementations et politiques nationales sur

l'alimentation, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles (FAOLEX), le but étant de faciliter le recensement des législations et des bonnes pratiques existantes.

52. Les autorités de contrôle nationales jouent un rôle essentiel dans la prévention de la résistance aux antimicrobiens en garantissant la qualité et une utilisation adéquate des antimicrobiens. Dans le domaine de la santé humaine, près de la moitié des produits signalés dans le système mondial de surveillance et de suivi de l'OMS pour les produits médicaux de qualité inférieure aux normes ou falsifiés sont des antimicrobiens.

53. L'OMS aide les organismes réglementaires nationaux à lutter contre la résistance aux antimicrobiens :

a) En renforçant leur capacité de superviser la mise au point, l'évaluation, la commercialisation et la surveillance des produits médicaux, en évaluant de manière objective la conformité des systèmes de réglementation avec les normes internationales<sup>37</sup> ;

b) En accélérant l'enregistrement des produits médicaux pré-qualifiés, dont la qualité est assurée, qui sont destinés à traiter et à prévenir les maladies infectieuses prioritaires, et en veillant à ce que ces produits soient accessibles<sup>38</sup> ;

c) En renforçant leur capacité de prévenir, détecter et combattre la menace que représentent les produits antimicrobiens falsifiés ou de qualité inférieure aux normes, qui constituent un risque majeur dans le développement de la résistance aux antimicrobiens, notamment grâce au système mondial de surveillance et de suivi des médicaments<sup>39</sup> et à un mécanisme national de surveillance et de suivi pour les produits médicaux falsifiés ou de qualité inférieure aux normes<sup>40</sup>.

54. L'OMS a lancé des enquêtes de terrain pour évaluer la qualité de certains antimicrobiens dans plus de 20 pays, le but étant, entre autres, de comprendre l'incidence des produits médicaux falsifiés ou de qualité inférieure aux normes sur la résistance aux antimicrobiens, tout en renforçant les capacités des pays en matière de réglementation. L'OIE envisage d'adopter une approche similaire dans le secteur de la santé animale.

## **6. Ressources financières et arguments économiques en faveur d'investissements destinés à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens**

55. Les effets économiques et financiers de la pharmacorésistance auront des répercussions sur les économies aussi bien des pays développés que des pays en développement, affectant les coûts des soins de santé, l'offre de main-d'œuvre, la productivité, la production alimentaire, le bien-être animal, les revenus des ménages et les recettes nationales.

56. Dans une étude récente visant à quantifier l'incidence, selon les projections, de la résistance aux antimicrobiens sur l'économie mondiale entre 2017 et 2050, la Banque mondiale<sup>41</sup> a effectué des simulations économiques fondées sur des scénarios de résistance aux antimicrobiens aux effets faibles ou forts. Dans ces scénarios, les pays à faible revenu ont connu des baisses plus importantes de la croissance économique, ce qui a accentué les inégalités économiques et pourrait mettre 24 millions de personnes supplémentaires en situation d'extrême pauvreté d'ici

<sup>37</sup> <https://www.who.int/medicines/regulation/rss/en>.

<sup>38</sup> <https://extranet.who.int/prequal>.

<sup>39</sup> <https://www.who.int/medicines/regulation/ssffc/surveillance/en>.

<sup>40</sup> <https://www.who.int/medicines/regulation/ssffc/mechanism/en>.

<sup>41</sup> Groupe de la Banque mondiale, *Drug-resistant Infections: A Threat to Our Economic Future – Final Report* (Washington, Mars 2017).

à 2030. Dans le rapport établi à l'issue de l'étude, la Banque mondiale a également souligné que d'ici à 2050, les coûts des soins de santé à l'échelle mondiale pourraient augmenter de 300 milliards à plus de 1 000 milliards de dollars par an, et que la production animale mondiale pourrait décliner de 2,6 à 7,5 % par an.

57. La Banque mondiale suggère dans son rapport que la lutte contre la résistance aux antimicrobiens devrait être considérée comme l'un des investissements les plus rentables dans le domaine du développement. Elle estime à 9 milliards de dollars le coût annuel de la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, avec un taux de rentabilité économique allant de 31 % à 88 % par an en fonction de la proportion des coûts évités. Ces résultats démontrent que la lutte contre la résistance aux antimicrobiens représente un excellent investissement pour les pays. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>42</sup> est parvenue à la même conclusion dans une étude dans laquelle elle estime qu'investir dans des programmes de santé publique – une opération qui pourrait être amortie en un an – pourrait permettre aux pays de l'OCDE d'économiser 4,8 milliards de dollars par an.

58. Bien qu'ils aient progressé dans l'élaboration de leurs plans d'action nationaux, les pays peinent à les mettre en œuvre en raison de contraintes financières. Les initiatives actuelles visant à combattre la résistance aux antimicrobiens sont appuyées par des institutions multilatérales, des agences de développement bilatérales et des organismes philanthropiques privés. Un cadre mondial d'investissement dédié à la résistance aux antimicrobiens, proposé par la Banque mondiale en 2017<sup>43</sup>, pourrait aider les pays à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux. Il devra s'accompagner d'investissements, provenant notamment du secteur privé, dans l'élevage et la production végétale durables et dans les mesures de protection de l'environnement, en particulier pour l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets. Pour mobiliser les investissements dans l'innovation et les nouvelles technologies, il est fondamental que les secteurs de la production animale, de la production végétale et de la santé collaborent.

59. Les organismes multilatéraux de financement du développement, dont la Banque asiatique de développement et la Banque européenne d'investissement, ont investi dans des projets régionaux multinationaux pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens tels qu'un projet de sécurité sanitaire dans le bassin du Mékong, et ont recouru à des financements innovants grâce à des instruments tels que le Mécanisme de financement de la recherche sur les maladies infectieuses d'InnovFin, qui visent à soutenir la recherche et la mise au point de nouveaux médicaments, vaccins et outils de diagnostic. La Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies est un autre exemple de collaboration fructueuse en matière d'investissement dans ce domaine.

60. Des analyses économiques de la résistance aux antimicrobiens, ventilées par pays et accompagnées d'un dossier présentant les arguments économiques en faveur des investissements dans ce domaine, sont nécessaires pour maximiser les effets de ces investissements.

## **7. Consolidation des partenariats public-privé à l'appui de la recherche-développement**

61. Afin de promouvoir les investissements dans de nouveaux agents antimicrobiens, ainsi que dans des substituts efficaces et sûrs pour la santé humaine, animale et végétale, le secteur privé, les associations philanthropiques et les institutions publiques doivent coordonner étroitement leurs efforts. Les Organisations

<sup>42</sup> OCDE, *Stemming the Superbug Tide: Just a Few Dollars More* (OECD Publishing, Paris, 2018).

<sup>43</sup> Groupe de la Banque mondiale, *Drug-resistant Infections: A Threat to Our Economic Future*.

tripartites maintiennent un dialogue continu avec des partenaires de développement et des organisations de la société civile afin d'appuyer les initiatives menées pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens, dans le cadre plus large du programme de développement durable. L'une de ces initiatives, un partenariat mondial pour la recherche-développement en matière d'antibiotiques établi conjointement par l'OMS et l'Initiative sur les médicaments pour les maladies négligées, a pour mission de développer des traitements contre les infections bactériennes. Dans le cadre de ce partenariat, plusieurs programmes ont été mis en place en vue de traiter le sepsis néonatal et de développer un traitement de pointe pour les cas de blennorragie pharmacorésistante, qui est entré en phase III de développement clinique.

62. En 2017, l'OMS a publié une liste mondiale d'agents pathogènes prioritaires résistant aux antibiotiques qui constituent la plus grande menace pour la santé humaine<sup>44</sup>. Cette liste, qui sert à orienter la recherche sur de nouveaux antibiotiques ainsi que la découverte et le développement de nouveaux produits, sera mise à jour régulièrement en vue de mobiliser des fonds publics et privés à l'appui des projets de recherche-développement. Une analyse approfondie du pipeline clinique des traitements antibactériens et antituberculeux a été publiée<sup>45</sup> ; on y trouve une liste de tous les traitements antibactériens en développement et une évaluation de leurs effets sur au moins un des pathogènes prioritaires répertoriés sur la liste de l'OMS qui, chaque année, continuera d'assurer le suivi des pipelines cliniques et pré-cliniques.

63. L'OMS développe de nouveaux outils de diagnostic destinés à lutter contre la résistance aux antimicrobiens et réalise une analyse des outils prometteurs disponibles pour les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Une liste prioritaire sera publiée afin d'établir des profils d'outils de diagnostic considérés hautement prioritaires. L'organisation se livre également à des exercices de modélisation, le but étant de donner la priorité à la recherche-développement de vaccins contre les agents pathogènes résistant aux antibiotiques et ceux associés à des niveaux élevés de consommation d'antibiotiques.

64. Une liste des fonds destinés à la recherche sur la résistance aux antimicrobiens (thérapie, diagnostic, surveillance, transmission, environnement et intervention) a été dressée dans le cadre de l'initiative de programmation conjointe sur la résistance aux antimicrobiens dirigée par l'Union européenne.

65. Les projets de recherche-développement menés dans les secteurs de la santé animale et végétale, et de l'environnement bénéficient de financements moins élevés. En 2016, l'OIE a tenu son deuxième Symposium international sur les substituts aux antibiotiques sur le thème « Production animale : problèmes et solutions » ; un troisième symposium est prévu pour 2019. Elle accueille le secrétariat du STAR-IDAZ International Research Consortium, un groupe mondial de donateurs finançant la recherche sur la santé animale. Ce groupe a pour mission d'améliorer la coordination des projets de recherche sur les maladies prioritaires et de favoriser la collaboration entre les chercheurs. Il a considéré hautement prioritaire l'élaboration d'outils novateurs permettant de lutter contre les infections et de contrôler la résistance aux antimicrobiens, et prévoit de créer un groupe de travail chargé de repérer les lacunes en matière de recherche et d'améliorer la coordination à l'échelle mondiale.

66. Parmi les autres initiatives novatrices de recherche-développement destinées à combattre la résistance aux antimicrobiens on citera : l'établissement par le

---

<sup>44</sup> OMS, « Global priority list of antibiotic-resistant bacteria to guide research, discovery and development of new antibiotics », Genève (février 2017).

<sup>45</sup> Ursula Theuretzbacher *et al.*, « Analysis of the clinical antibacterial and anti-tuberculosis pipeline », *The Lancet*, vol. 19, n° 2 (février 2019).

Gouvernement des États-Unis d'Amérique de la Division of Research, Innovation and Ventures (Division recherche, innovation et projets) au sein de la Biomedical Advanced Research and Development Authority (Autorité de recherche avancée et de développement dans le domaine biomédical), et d'un projet intitulé « Combating Antibiotic Resistant Bacteria Biopharmaceutical Accelerator » ; l'établissement par le Ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche d'un centre mondial de recherche-développement sur la résistance aux antimicrobiens ; le lancement de l'initiative « Grand Challenges » par la Bill and Melinda Gates Foundation ; l'établissement d'un centre de recherche-développement sur la résistance aux antimicrobiens au Royaume-Uni ; la création d'une plateforme de développement d'antibiotiques au Pays-Bas ; l'établissement du fonds « Replenishing and Enabling the Pipeline for Anti-Infective Resistance Impact Fund ».

## C. Collaboration des Organisations tripartites en vue de remédier aux problèmes

### 1. Collaboration et plan de travail commun des Organisations tripartites

67. Depuis les années 1940, les membres des Organisations tripartites travaillent de concert, leur collaboration ayant été officialisée en 2010. En 2018, ils ont signé un mémorandum d'accord afin de réaffirmer leur volonté de réaliser les cinq objectifs stratégiques énoncés dans le plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

68. Les Organisations tripartites ont élaboré un plan de travail conjoint pour 2019-2020<sup>46</sup>. À ce titre, elles ont défini cinq domaines d'action à privilégier dans le cadre d'une collaboration multisectorielle, à savoir : a) réalisation des plans d'action nationaux ; b) sensibilisation et changement des comportements ; c) suivi et surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation qui en est faite ; d) gestion et utilisation optimale des antimicrobiens ; e) suivi et évaluation. Dans leur plan de travail, les Organisations tripartites notent également qu'il importe que le PNUE se joigne à cette collaboration.

69. Les Organisations tripartites œuvrent à l'établissement d'un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire visant à garantir pendant cinq ans un financement régulier et coordonné. Ce fonds sera géré par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaire, qui affectera des ressources à la mise en œuvre des plans d'action nationaux et du plan de travail.

70. Les Organisations tripartites ont également invité d'autres parties prenantes à se joindre à leurs efforts. À titre d'exemple, on citera :

a) L'établissement d'un réseau de praticiens<sup>47</sup> facilité par l'OMS, afin de favoriser les échanges de vues, d'obtenir des retours et de faciliter l'apprentissage entre pairs sur la résistance aux antimicrobiens (ce réseau compte 647 membres provenant de 103 pays et territoires) ;

b) La collaboration entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le PNUE et WaterAid visant à assurer un accès équitable à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans les établissements de santé ;

c) Les activités menées en collaboration avec la Fondation pour les Nations Unies et le Wellcome Trust à Berlin en 2017 et à Accra en 2018, et l'établissement

<sup>46</sup> Voir [www.who.int/antimicrobial-resistance/publications/tripartite-work-plan/en/](http://www.who.int/antimicrobial-resistance/publications/tripartite-work-plan/en/).

<sup>47</sup> Voir <https://ezcollab.who.int/amr-nap>.

d'un rapport dressant la liste des activités menées par l'ONU et d'autres organisations en matière de résistance aux antimicrobiens ;

d) L'analyse réalisée conjointement avec Health for Animals et l'Organisation mondiale des douanes afin de répertorier les différents types de médicaments vétérinaires illégaux utilisés.

71. Les Organisations tripartites collaborent avec des instances régionales pour promouvoir l'intégration du principe « Un monde, une santé » dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. On citera à cet égard : l'élaboration par la Communauté de développement de l'Afrique australe d'une stratégie sous-régionale de lutte contre la résistance aux antimicrobiens ; l'adoption par la Commission européenne du nouveau plan d'action européen fondé sur le principe « Une seule santé » pour combattre la résistance aux antimicrobiens ; l'établissement par les Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies, qui relèvent de l'Union africaine, du Cadre pour la résistance antimicrobienne (2018-2023) ; la déclaration des dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la résistance aux antimicrobiens.

## 2. Cadre mondial de développement et de gestion

72. En septembre 2016, l'Assemblée générale a invité l'OMS, la FAO et l'OIE à mettre au point un cadre mondial de développement et de gestion visant à lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens (résolution 71/3). Le Directeur général de l'OMS a soumis des propositions à ce sujet à l'Assemblée mondiale de la Santé durant sa soixante-neuvième session<sup>48</sup>.

73. Le cadre précité a notamment pour objet :

a) D'appuyer la recherche-développement de médicaments antimicrobiens, d'outils de diagnostic et de vaccins d'un coût abordable, et d'autres interventions permettant de détecter, prévenir et contrôler la résistance aux antimicrobiens ;

b) De promouvoir l'accès, à un coût abordable, à des médicaments antimicrobiens, des vaccins et des outils de diagnostic existants et nouveaux de qualité garantie ;

c) De proposer des orientations concernant la gestion des médicaments antimicrobiens, notamment en prenant des mesures visant à promouvoir leur contrôle et leur distribution, ainsi que leur usage approprié.

74. Il ressort du cadre mondial qu'il importe :

a) D'optimiser l'utilisation des antimicrobiens dans les secteurs de la santé humaine et animale et de formuler des arguments économiques préconisant des investissements viables qui tiennent compte des besoins de tous les pays ;

b) D'accroître les investissements dans le développement de médicaments, d'outils de diagnostic, de vaccins et d'autres interventions.

75. En 2017, à l'issue d'une première consultation consacrée à l'élaboration du cadre, les Organisations tripartites, en collaboration avec le PNUE, ont tenu une deuxième consultation avec les États membres de l'OMS, des organisations internationales et des acteurs non étatiques en octobre 2018. Un projet de cadre<sup>49</sup> a été proposé, et les États membres ont fait observer que d'autres consultations étaient nécessaires pour en définir le champ d'application.

<sup>48</sup> Voir le document de l'OMS portant la cote A69/24/Add.1.

<sup>49</sup> FAO, OIE et OMS, « Global framework for development and stewardship to combat antimicrobial resistance: draft road map », document WHO/EMP/IAU/2017.08.

### III. Groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens

#### A. Mandat et fonctionnement

76. Faisant suite à la demande formulée par les États Membres dans la résolution 71/3 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a constitué le groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens en mai 2017, en consultation avec les Organisations tripartites. Le secrétariat du groupe de coordination a été accueilli par l'OMS, avec les contributions de la FAO et de l'OIE. Le groupe de coordination a été chargé de fournir des orientations sur l'action soutenue qui doit être menée à l'échelle mondiale pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens, et ensuite de faire rapport au Secrétaire général à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale en 2019 (voir par. 79 ci-après). Il a en outre été chargé de formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer la coordination des activités entre les secteurs et les pays, de susciter un élan politique, de favoriser une bonne gouvernance à l'avenir et de mobiliser les parties prenantes.

77. Le groupe de coordination a analysé des questions cruciales et élaboré des documents de réflexion aux fins de consultations publiques sur les questions suivantes : a) sensibilisation du public, changement des comportements et communication ; b) plans d'action nationaux ; c) optimisation de l'usage qui est fait des antimicrobiens ; d) innovation, recherche, développement et accès ; e) surveillance et suivi ; f) gouvernance mondiale et harmonisation avec les objectifs de développement durable.

78. Avant de formuler ses recommandations, le groupe de coordination a consulté de multiples parties prenantes, le public et divers pays.

#### B. Résumé des recommandations du groupe de coordination

79. Le groupe de coordination a soumis son rapport final au Secrétaire général<sup>50</sup>. On trouvera ci-après un résumé des 14 recommandations qu'il a formulées à ce titre.

- a) Accélérer les progrès dans les pays
  - i) Tous les États Membres sont invités à garantir un accès équitable, à un coût abordable, à des antimicrobiens ou à d'autres moyens thérapeutiques, à des vaccins et des outils de diagnostic nouveaux ou existants et de qualité garantie, ainsi que leur utilisation responsable et prudente par des professionnels compétents et agréés, dans l'ensemble des secteurs de la santé humaine, animale et végétale ;
  - ii) Tous les États Membres sont invités à accélérer l'élaboration et la mise en œuvre, dans le contexte des objectifs de développement durable, des plans d'action nationaux visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens en s'appuyant sur le principe « Un monde, une santé » ;
  - iii) Tous les États Membres sont invités à éliminer progressivement, conformément aux recommandations des Organisations tripartites et du Codex Alimentarius, l'utilisation des antimicrobiens à des fins de stimulation de la

<sup>50</sup> Groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens, « No time to wait: securing the future from drug-resistant infections », avril 2019.

croissance, en commençant par mettre immédiatement un terme à l'utilisation à de telles fins des agents antibiotiques classés d'importance critique de la plus haute priorité dans la liste OMS des agents antibiotiques d'importance critique en médecine humaine.

b) Innover pour préserver l'avenir

i) Les donateurs publics, privés et philanthropiques, et les autres bailleurs de fonds, sont priés d'accroître leurs investissements et de contribuer davantage à l'innovation dans les antimicrobiens (en particulier les antibiotiques), les composés nouveaux, les outils de diagnostic, les vaccins, les outils de gestion des déchets et les autres moyens thérapeutiques sûrs et efficaces destinés à tous les secteurs de la santé, et de promouvoir les investissements dans la recherche opérationnelle et l'exécution ;

ii) Les initiatives mondiales existantes et futures devraient favoriser un accès équitable, à un coût abordable, à des antimicrobiens, outils de diagnostic, vaccins, outils de gestion des déchets et autres moyens thérapeutiques sûrs et efficaces, nouveaux ou existants, destinés à tous les secteurs de la santé ;

iii) Les donateurs publics, privés et philanthropiques de fonds destinés à la recherche, et les autres parties prenantes, sont invités à tirer parti des projets de recherche-développement, à favoriser la recherche opérationnelle et l'exécution, et à renforcer la coordination de la recherche et la collaboration entre les chercheurs en s'appuyant sur le principe « Un monde, une santé ».

c) Collaborer en vue d'une action plus efficace

i) Participation systématique et véritable des groupes et organisations de la société civile à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, à tous les niveaux, sur la base du principe « Un monde, une santé » ;

ii) Action renforcée et participation systématique et véritable du secteur privé à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, à tous les niveaux, sur la base du principe « Un monde, une santé ».

d) Investir pour une riposte durable

i) Les gouvernements, les institutions de financement et de développement bilatérales, multilatérales, nationales, régionales ou mondiales, les banques et les investisseurs privés sont invités à appliquer systématiquement les normes d'évaluation des risques et des effets inhérents à la résistance aux antimicrobiens dans le cadre des investissements effectués ;

ii) La nécessité d'accroître les investissements, y compris le financement intérieur dans tous les pays est soulignée ; les mécanismes de financement actuels et futurs dans les secteurs de la santé humaine, animale et végétale, de la production alimentaire humaine et animale, et de l'environnement sont instamment priés d'accorder une priorité accrue à la résistance aux antimicrobiens lorsqu'ils affectent leurs ressources ; les donateurs publics, privés et philanthropiques sont priés de mobiliser davantage de fonds, notamment à l'appui de la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

e) Renforcer la responsabilisation et la gouvernance mondiale

i) Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies, les Organisations tripartites, avec la collaboration du PNUE, d'autres organismes des Nations Unies et de la Banque mondiale, sont invitées à consolider leur action conjointe fondée sur le principe « Un monde, une santé » en définissant des cibles, en cernant les priorités et les besoins des pays, en renforçant leur

capacité organisationnelle et en garantissant un financement de base adéquat et durable des activités menées pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens ;

ii) Il est recommandé de créer d'urgence un groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens intégrant le principe « Un monde, une santé », qui serait appuyé par un secrétariat conjoint administré par les Organisations tripartites ;

iii) Le Secrétaire général est prié de convoquer, en collaboration étroite avec les Organisations tripartites, le PNUE et d'autres organisations internationales, un groupe indépendant chargé d'étudier les données factuelles sur lesquelles appuyer l'action contre la résistance aux antimicrobiens, de suivre la situation et de présenter régulièrement des rapports aux États Membres sur les données scientifiques et factuelles relatives à cette résistance, ses conséquences et les risques futurs, et de recommander des solutions d'adaptation et d'atténuation ;

iv) Les Organisations tripartites et le PNUE sont instamment priés d'accélérer le processus d'élaboration du cadre mondial de développement et de gestion visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dirigé par les États Membres, conformément à la résolution 68.7 de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la résistance aux antimicrobiens. Lorsqu'ils mettront la dernière main à ce processus, les États Membres devraient également s'interroger sur la nécessité de créer de nouveaux instruments internationaux.

#### IV. Conclusion et voie à suivre

80. Le Secrétaire général prend note des progrès accomplis par les États Membres et les Organisations tripartites dans la mise en œuvre de la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens. Il prend note également de l'appui ferme et de la confiance dont font preuve les États Membres à l'égard du rôle de chef de file mondial que jouent les Organisations tripartites dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. En dépit de ces progrès précoces, d'importants problèmes continuent d'entraver la mise en œuvre des plans d'action nationaux et d'une réponse coordonnée à l'échelle mondiale.

81. Les problèmes rencontrés au niveau des pays peuvent être réglés en adoptant les mesures suivantes :

a) Faire en sorte que les pays prennent des engagements politiques et appuient les secteurs de la santé humaine, animale et végétale et de la santé environnementale, de sorte que leurs autorités soient à même de surveiller rigoureusement la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux multisectoriels ;

b) Procéder à une allocation des ressources intérieures de manière à encourager les différents secteurs et ministères à participer durablement à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, et favoriser la sensibilisation et la formation dans tous les secteurs ;

c) Renforcer les capacités techniques permettant de lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de la santé humaine, animale et végétale, et de l'environnement ;

d) Consolider les cadres réglementaires pour garantir l'accès à des antimicrobiens sûrs, efficaces et de qualité ; prévenir la production, la distribution et la consommation de produits médicaux de qualité inférieure aux normes ou falsifiés destinés aux humains et aux animaux, et interdire l'utilisation d'antimicrobiens pour stimuler la croissance en l'absence d'une analyse des risques.

82. Les problèmes rencontrés aux niveaux régional et mondial peuvent être réglés en prenant les mesures suivantes :

a) Améliorer la coordination entre toutes les parties prenantes et encourager la société civile et le secteur privé à participer davantage à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens ;

b) Garantir la viabilité des financements assurés par les institutions multilatérales et les partenaires de développement à l'appui de la réalisation des plans d'action nationaux et des projets de recherche-développement, et de la mise en œuvre intégrale du plan de travail de des Organisations tripartites par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire ;

c) Améliorer les techniques de collecte, d'analyse et de communication de données comparables de haute qualité, notamment pour appuyer la surveillance de la résistance, de la consommation et de l'utilisation des antimicrobiens, afin d'établir des estimations de base et d'assurer le suivi des tendances ;

d) Accroître l'appui à la recherche-développement de nouveaux outils, vaccins, outils de diagnostic et médicaments en recourant à des mécanismes de financement novateurs.

83. Le Secrétaire général salue les recommandations du groupe de coordination tendant à renforcer l'action menée par les États Membres et les Organisations tripartites pour mettre en œuvre les plans d'action nationaux fondés sur le principe « Un monde, une santé ».

84. Le Secrétaire général constate que cinq tendances majeures ressortent des recommandations du groupe de coordination :

a) **Urgence.** Bien que des progrès aient été réalisés, une action urgente doit être menée aux niveaux national, régional et mondial afin de mobiliser davantage de ressources, d'accélérer la réalisation des plans d'action nationaux, d'en garantir le suivi et de prendre les mesures qui s'imposent à l'échelle mondiale pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens ;

b) **Principe « Un monde, une santé ».** Outre le secteur de la santé humaine, un engagement total des secteurs de la santé animale et végétale, et de l'environnement fondé sur le principe « Un monde, une santé », et un dispositif de coordination multisectorielle fonctionnel sont nécessaires de toute urgence dans chaque pays ; un examen des plans d'action nationaux visant à garantir leur conformité avec le principe « Un monde, une santé » devrait également être réalisé ;

c) **Engagement des parties prenantes.** Un engagement accru des États Membres, de la société civile, du secteur privé, des organismes des Nations Unies et des organisations nationales et multilatérales est essentiel de sorte que toutes les parties prenantes participent activement à la lutte mondiale contre la résistance aux antimicrobiens et contribuent avec leurs connaissances et leurs ressources techniques et financières à cet effort ;

d) **Exécution des plans d'action nationaux.** Les États Membres doivent mobiliser des moyens techniques et financiers supplémentaires en encourageant toutes les parties prenantes à exécuter leurs plans d'action nationaux de manière durable, et consolider les structures gouvernementales pour permettre aux mécanismes nationaux de surveillance et de responsabilisation d'assurer le suivi des progrès et d'en rendre compte ;

e) **Mobilisation de ressources.** Une utilisation plus efficace et l'allocation d'une plus grande part des ressources intérieures sont nécessaires pour progresser dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Des investissements accrus de la

part d'institutions bilatérales, multilatérales, privées ou philanthropiques sont également nécessaires pour combler les déficits de financement des États Membres, des Organisations tripartites, du PNUE, d'autres organismes des Nations Unies, organisations multilatérales et nationales, et associations de la société civile, notamment pour financer les projets de recherche-développement.

85. Le Secrétaire général invite les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, toutes les organisations nationales, régionales et internationales concernées, et les autres parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, à fournir l'appui politique, technique et financier, et l'appui en matière de plaidoyer nécessaires pour aider les États Membres et les Organisations tripartites à appliquer le plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

86. Le Secrétaire général invite les Organisations tripartites, les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et toutes les organisations nationales, régionales et internationales concernées, les partenaires et les autres parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, à contribuer à la mise en œuvre des recommandations du groupe de coordination et à fournir aux États Membres le soutien politique, technique et financier, et l'appui en matière de sensibilisation nécessaires à ce titre.

87. Pour favoriser la mise en œuvre des recommandations du groupe de coordination, le Secrétaire général prie les Organisations tripartites d'établir un secrétariat commun sur lequel elles s'appuieront pour définir plus précisément et de manière transparente les modalités de mise en œuvre et procéder aux arrangements institutionnels et aux arrangements de gouvernance nécessaires, en étroite collaboration avec le PNUE, d'autres organismes des Nations Unies, les États Membres et d'autres parties prenantes.

## Annexe

On trouvera ci-après la liste des États membres de l'OMS, classés par groupe de revenu (classement de la Banque mondiale de 2019), qui ont répondu à l'autoévaluation nationale annuelle sur la résistance aux antimicrobiens réalisée par les Organisations tripartites en 2018/19.

### **Pays à revenu élevé**

Antigua-et-Barbuda, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Belgique, Brunéi Darussalam, Canada, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Qatar, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago

### **Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure)**

Albanie, Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, Équateur, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Grenade, Guatemala, Guyana, Îles Marshall, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Liban, Libye, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Maurice, Mexique, Monténégro, Namibie, Nauru, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Suriname, Thaïlande, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Venezuela (République bolivarienne du)

### **Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)**

Angola, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Côte d'Ivoire, Égypte, Géorgie, Ghana, Honduras, Inde, Indonésie, Kirghizistan, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Myanmar, Nicaragua, Nigéria, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Moldova, République démocratique populaire lao, Soudan, Sri Lanka, Timor-Leste, Tunisie, Ukraine, Vanuatu, Viet Nam, Zambie

### **Pays à faible revenu**

Afghanistan, Bénin, Burkina Faso, Comores, Éthiopie, Guinée, Haïti, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Ouganda, République arabe syrienne, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Tadjikistan, Tchad, Togo, Yémen, Zimbabwe